



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 5 juin 2025 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|----------------|
| - Ghislain Perreault | - Serge Brault |
| - Christine Bleau | - David Dumont |
| - Mario Dufour | - |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 JUIN 2025

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2025
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2025
4. Loisirs
 - a) Organisation d'un spectacle à l'Église de Napierville pour l'année 2026
 - b) Aréna Régional Lareau : Entente de location de glace 2025-2026
 - c) Autorisation d'achats et d'aménagement dans le cadre du programme Circonflexe – Prêt à bouger
 - d) Adoption du règlement #468 sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes de la municipalité de Napierville
 - e) Parc municipal: Achat de paillis et bordures
 - f) Réaménagement du parc Patenaude: Offre de services
5. Urbanisme
 - a) Avis de motion: Règlement PIIA2025 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - b) Adoption du projet de règlement PIIA2025 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - c) Adoption du 2^e projet de règlement Z2019-14 (Zonage)
 - d) Dépôt du certificat de la greffière-trésorière pour le projet PPCMOI 2024-012 Projet Patenaude: Tenue de registre
 - e) PPCMOI 2024-012 Projet Patenaude
 - f) Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville
6. Comptes à payer pour le mois de juin 2025
7. Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de mai 2025
8. Demandes d'aide financière
 - a) Projet structurant d'habitation pour aînés
 - b) Club FADOQ Napierville
9. Congédiement de l'employé portant le numéro 04-0963



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

10. Élection municipale 2025: Projet pilote visant la présentation d'une vitrine d'informations sur les candidats participants aux élections municipales 2025
11. Élection municipale 2025: Projet pilote visant l'essai de nouveaux bulletins de vote présentant la photographie des candidats aux élections municipales 2025
12. Nomination du vérificateur financier pour l'année financière 2025
13. Congrès FQM 2025
14. Adoption du règlement #466-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville
15. Adoption du règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Napierville
16. Adoption du règlement #470 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances
17. Avis de motion: Règlement #460-1 régissant la limite de vitesse sur les rues sous juridiction municipale
18. Protocole d'entente pour location de locaux : Organisme sourire sans fin
19. Varia
20. Public: Période de questions
21. Levée de l'assemblée

**2025-06-165
Adoption de
l'ordre du jour**

Résolution #2025-06-165 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

**2025-06-166
Adoption du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du 1er
mai 2025**

Résolution #2025-06-166 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2025

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2025.

ADOPTÉE

**2025-06-167
Adoption du
procès-verbal de
la séance**

Résolution #2025-06-167 : Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2025

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

extraordinaire
du 15 mai 2025

Loisirs

2025-06-168
Organisation
d'un spectacle à
l'Église de
Napierville
pour l'année
2026

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2025.

ADOPTÉE

Loisirs

Résolution #2025-06-168 : Organisation d'un spectacle à l'Église de Napierville pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire présenter un spectacle à l'Église de Napierville en novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de service de l'entreprise 6^e sens productions au montant de 9 500\$ plus les taxes applicables pour la diffusion du spectacle de Dave Fenley le 7 novembre 2026 à l'Église de Napierville.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter ladite offre de services et d'effectuer un dépôt au montant de 4 750\$ plus les taxes applicables pour la réservation de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE le montant final relatif au contrat sera payable lors de l'événement qui aura lieu le 7 novembre 2026;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre ci-dessus mentionnée mandatant 6^e sens productions au montant de 9 500\$ plus les taxes applicables pour la diffusion du spectacle de Dave Fenley le 7 novembre 2026 à l'Église de Napierville.

QU'un dépôt au montant de 4 750\$ plus les taxes applicables soit payable dès maintenant et que le montant final lié au contrat soit payé lors de l'événement.

D'autoriser la Directrice générale, madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville le contrat à intervenir entre les parties.

QUE les dépenses engagées ci-dessus mentionnées soient affectées au budget général 2026.

ADOPTÉE

2025-06-169
Aréna Régional
Lareau : Entente
de location de
glace 2025-2026

Résolution #2025-06-169 : Aréna Régional Lareau : Entente de location de glace 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire louer des heures de glace auprès de l'Aréna régional Lareau afin d'offrir aux citoyens des heures de patin et hockey libre ;

CONSIDÉRANT QUE l'Aréna régional Lareau a transmis une entente de location pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 20 avril 2026 au coût de 30 655\$ et plus les taxes applicables ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'autoriser Madame Julie Archambault, Directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'entente de location de glace pour la saison 2025-2026 avec l'Aréna régional Lareau au coût de 30 655\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2025-06-170 Autorisation d'achats et d'aménagement dans le cadre du programme Circonflexe – Prêt à bouger

Résolution #2025-06-170 : Autorisation d'achats et d'aménagement dans le cadre du programme Circonflexe – Prêt à bouger

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Circonflexe – Prêt à bouger*, propulsé par Loisir et Sport Montérégie, suivant la résolution numéro 2025-03-092 adoptée lors de la séance du 13 mars dernier ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la municipalité souhaitait faire l'acquisition de matériel tel que des planches à roulettes, des trottinettes, des casques de protection, des ensembles de protection, des bâtons de marche, des supports pour patiner, des ballons, et ce, afin d'en permettre le prêt gratuit à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé par la Municipalité de Napierville a été approuvé et qu'une subvention de 15 000 \$ sera octroyée ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de 20 planches à roulettes, 20 casques de protection et 20 ensembles d'équipement de protection auprès de l'entreprise Rookery, pour un montant de 4 249,41 \$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser l'achat de 10 trottinettes, 10 bâtons de marche et 8 ballons pour diverses disciplines auprès de l'entreprise Sport Experts, pour un montant de 2 636 \$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser l'achat de 6 supports à patiner auprès de l'entreprise Synerglaçe Canada inc., pour un montant de 1 960 \$, plus les taxes applicables ;

D'autoriser une dépense approximative de 3 000 \$ pour l'aménagement du point de service destiné au prêt de ce matériel à la population.

ADOPTÉE

2025-06-171 Adoption du règlement #468 sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes de la municipalité de Napierville

Résolution #2025-06-171 : Adoption du règlement #468 sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulettes de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de se doter d'un règlement encadrant l'utilisation du parc de planche à roulettes de la Municipalité afin s'y assurer l'ordre public ainsi que la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé séance tenante;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement #468 sur la politique d'utilisation du parc de planche à roulette: la Municipalité de Napierville soit adopté.

ADOPTÉE

2025-06-172
Parc municipal:
Achat de paillis
et bordures

Résolution #2025-06-172 : Parc municipal: Achat de paillis et bordures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite maintenir des installations sécuritaires, esthétiques et conformes aux normes dans ses parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE certains parcs nécessitent l'ajout ou le remplacement de bordures et de paillis afin de se conformer aux exigences en matière de sécurité, d'accessibilité et d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE les besoins ont été évalués et qu'il est recommandé d'effectuer l'achat de matériaux appropriés pour l'aménagement sécuritaire des aires de jeux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Épandage Robert a transmis une offre de services au montant de 8 766.80\$ plus les taxes et frais de transport si applicables pour l'achat de paillis conforme aux normes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la firme Avenord a transmis une offre de services au montant de 4 831.80\$ plus les taxes et frais de transport si applicables pour l'achat de bordures nécessaires à l'aménagement des zones concernées;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de paillis auprès de la firme *Les épandages Robert* pour un montant de 8 766.80\$ plus les taxes et frais de transport si applicables.

D'autoriser l'achat de bordures auprès de la firme *Avenord inc.* pour un montant de 4 831.80\$ plus les taxes et frais de transport si applicables.

ADOPTÉE

2025-06-173
Réaménagement
du parc
Patenaude:
Offre de services

Résolution #2025-06-173 : Réaménagement du parc Patenaude: Offre de services

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite procéder au réaménagement du parc Patenaude afin d'en améliorer les installations et de remplacer les équipements désuets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de prix pour l'acquisition d'un nouveau module de jeux, de balançoires, de paillis et de bordures nécessaire à la réalisation des travaux ;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolue à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter la soumission de l'entreprise Jambette au montant de 42 249.04\$ plus les taxes et frais de transport si applicables pour l'achat d'un nouveau module de jeux et de balançoires incluant la livraison et l'installation ;

D'accepter la soumission de l'entreprise Épandage Robert au montant de 9 189.12\$ plus les taxes et frais de transport si applicables pour l'achat de paillis ;

D'accepter la soumission de l'entreprise Avenord au montant de 4 831.80\$ plus les taxes et frais de transport si applicables pour l'achat de bordures ;

Il est également résolu que les montants requis aux fins du réaménagement du parc Patenaude soient pris à même le fonds parc.

ADOPTÉE

Urbanisme

2025-06-174
Avis de motion:
Règlement
PIIA2025
relatif aux
plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale

Urbanisme

Résolution #2025-06-174 : Avis de motion: Règlement PIIA2025 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et en dispensent la lecture;

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement PIIA2025 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

De plus, Monsieur le conseiller David Dumont présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante;

Une copie du projet de règlement sera accessible pour consultation dans un délai maximal de deux jours ouvrables sur le site internet de la municipalité sous l'onglet règlement.

2025-06-175
Adoption du
projet de
règlement
PIIA2025 relatif
aux plans
d'implantation
et d'intégration
architecturale

Résolution #2025-06-175 : Adoption du projet de règlement PIIA2025 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet aux municipalités d'adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'encadrer certaines interventions sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite assurer une meilleure intégration architecturale, environnementale et urbanistique des projets réalisés sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage ne permet pas d'assurer un contrôle suffisant sur certains aspects esthétiques, patrimoniaux ou de cohabitation urbaine ;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement visant l'adoption du règlement PIIA2025 a été rédigé et soumis au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sera tenue, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, afin de permettre aux citoyens de s'exprimer sur le projet de règlement PIIA 2025 ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis une recommandation favorable sur le projet de règlement PIIA 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter ce projet de règlement afin de favoriser un développement harmonieux et durable sur le territoire de la municipalité de Napierville;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le projet de règlement de zonage PIIA2025 soit adopté.

ADOPTÉE

2025-06-176
Adoption du 2^e
projet de
règlement
#Z2019-14
(Zonage)

Résolution #2025-06-176 : Adoption du 2^e projet de règlement Z2019-14 (Zonage)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire tenir ses normes à jour ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite, de par ses règlements, représenter l'état actuel des développements sur le territoire tout en assurant une planification durable ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère opportun de modifier le règlement de zonage #Z2019 afin notamment de revoir les normes associées aux stationnements hors rue, à la mixité d'usage ainsi qu'aux zones et leurs normes respectives.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, et que le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 15 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation publique, de légers changements ont été apportés au 2^e projet de règlement, soit le remplacement du nom des zones dans le texte du règlement et l'ajout d'une précision sur les stationnements en affilage;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le 2^e projet de règlement #Z2019-14 (Zonage) modifiant le plan de zonage et les fiches de spécifications soit adopté avec modifications.

ADOPTÉE

Dépôt du certificat de la greffière-trésorière pour le projet PPCMOI 2024-012 Projet Patenaude: Tenue de registre

CONSIDÉRANT QUE le projet de résolution numéro 2025-05-145 relatif à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été adopté lors de la séance du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2025;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Tenue de register

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter a été publié le 16 mai 2025, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite procédure s'est déroulée le 29 mai 2025 conformément à la loi et que la greffière-trésorière a dressé un certificat relatif au résultat de cette procédure;

QUE la greffière-trésorière dépose au conseil municipal le certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le projet de règlement numéro 2025-05-145: PPCMOI 2024-012 Projet Patenaude indiquant que le nombre de personnes habile à voter est de 160, que le nombre requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 27 et que le nombre de demandes faites est de 77.

**2025-06-177
PPCMOI 2024-
012 Projet
Patenaude**

Résolution #2025-06-177 : PPCMOI 2024-012 Projet Patenaude

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a adopté le règlement #404 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement permet au Conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ;

CONSIDÉRANT QUE lors de sa rencontre du 28 janvier 2025, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé l'acceptation à l'unanimité de la demande d'un projet particulier déposé le 21 janvier 2025, concernant la construction de vingt bâtiments trifamiliale contiguë pour un total de 60 logements, sur les lots 5 827 212, 5 824 718, et 6 468 468 du cadastre du Québec, situé entre les rues de l'Église et Patenaude, dans les zones P4-4 et P3-2, comprenant 93 cases de stationnement pour les occupants et 12 cases de stationnement pour les visiteurs ;

CONSIDÉRANT QUE le 13 février 2025, le premier projet de résolution a été adopté (résolution #2025-02-057) ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet a eu lieu le 20 mars 2025 à 19h00 et qu'à la suite de cette consultation des modifications ont été apportées soient d'exiger l'obtention des autorisations ministérielles avant le début de la construction et d'exiger le passage des camions par la rue de l'Église lors des travaux de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} mai 2025, le deuxième projet de résolution a été adopté (résolution #2025-05-145) ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public permettant aux personnes habiles à voter de demander, suivant un nombre suffisant de signatures, la tenue d'un scrutin référendaire a été publié le 16 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE deux demandes d'ouverture de registre conformes ont été reçues à la municipalité;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'un registre a été tenu le 29 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE 77 signatures ont été recueillies, constituant un nombre suffisant pour demander qu'un scrutin référendaire soit tenu;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne souhaite pas aller en scrutin référendaire et désire plutôt retirer la résolution #2025-05-145;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la résolution #2025-05-145 adoptée en vertu du règlement #404 relatifs aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), soit retirée;

QUE toutes les démarches entreprises en vertu de ladite résolution soient cessées et que le promoteur soit informé de la présente décision;

QUE dans les 15 jours du présent retrait, la greffière-trésorière en informe les personnes intéressées au moyen d'un avis public.

ADOPTÉE

2025-06-178
Demande de
modification du
schéma
d'aménagement
de la MRC des
Jardins-de-
Napierville

Résolution #2025-06-178 : Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville

CONSIDÉRANT la propriété sise au 275, rue de l'Église présente un potentiel de redéveloppement;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété se situe dans la zone institutionnelle suivant notre règlement de zonage découlant de l'affectation publique et institutionnelle du schéma d'aménagement de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère qu'un projet de revalorisation de ce bâtiment devra nécessairement inclure des logements et que ceux-ci ne sont pas permis dans cette affectation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville souhaite être proactive et faire la demande de modification du schéma afin d'ajuster notre réglementation actuelle et permettre les démarches pour un futur projet;

CONSIDÉRANT QU'un projet de logements résidentiels ayant une retombée économique et sociale importante pour la Municipalité pourrait être soumis;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander à la MRC des Jardins-de-Napierville de modifier son Schéma d'Aménagement et de développement afin de transformer l'aire d'affectation publique et institutionnelle pour le lot 5 825 261 situé au 275 rue de l'Église en une affectation urbaine permettant la présence de logements résidentiels.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2025-06-179
Comptes à payer
pour le mois de
juin 2025

Résolution #2025-06-179 : Comptes à payer pour le mois de juin 2025

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de juin 2025, soit:

Municipalité au montant de 110 431.50\$

Bibliothèque au montant de 1 774.11\$

Loisirs au montant de 8 846.14\$

Incendie au montant de 8 513.14\$

ADOPTÉE

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de mai 2025

Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour le mois de mai 2025

Dépôt des rapports des dépenses du mois de mai 2025 autorisées par les fonctionnaires conformément au règlement #418 et ses amendements décrétant les règlements de contrôle et de suivi budgétaires ainsi qu'au règlement #421 et ses amendements délégant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses de passer des contrats et l'embauche des employés au nom de la municipalité.

Demandes d'aide financière

Demandes d'aide financière

2025-06-180
Demande d'aide financière:
Projet structurant d'habitation pour aînés

Résolution #2025-06-180 : Demande d'aide financière: Projet structurant d'habitation pour aînés

CONSIDÉRANT QUE le territoire fait face à un vieillissement démographique important et que plusieurs aînés souhaitent demeurer dans leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre actuelle de logements adaptés, abordables et sécuritaires pour les aînés est insuffisante, notamment depuis la fermeture de la résidence privée pour aînés (RPA);

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs du projet d'habitation pour aînés Havre des sages, un organisme à but non lucratif, ont entrepris une démarche rigoureuse et inclusive, incluant la tenue de consultations publiques dans les municipalités concernées, avec l'accompagnement de la firme Zeste Conseils;

CONSIDÉRANT QUE ce projet structurant est porteur de retombées sociales et économiques significatives à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir cette initiative visant à améliorer les conditions de vie des aînés de la communauté;

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder l'aide financière demandée au montant de 1 000 \$ au comité promoteur du projet d'habitation pour aînés Havre des sages, afin de contribuer à la phase de consultation citoyenne et aux étapes préparatoires du projet.

Il est également résolu que le conseil municipal félicite les promoteurs pour leur initiative, leur engagement et leur implication dans le mieux-être des aînés de la région.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2025-06-181
Demande d'aide
financière: Club
FADOQ
Napierville

Résolution #2025-06-181 : Demande d'aide financière: Club FADOQ Napierville

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ de Napierville est un organisme à but non lucratif œuvrant sur le territoire de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le président du club FADOQ de Napierville a transmis une demande d'aide financière en date du 3 juin 2025 afin d'organiser la Fête du maïs le 22 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE cet événement, consistant en une épluchette de maïs accompagnée de hot-dogs et chips, est ouvert à l'ensemble de la population au coût de 12 \$ par personne et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans ;

CONSIDÉRANT QUE les profits de cette activité seront utilisés pour réduire le coût du souper de Noël du club FADOQ, contribuant ainsi au bien-être et à la participation des aînés de la communauté ;

CONSIDÉRANT l'implication soutenue et significative du club FADOQ de Napierville dans la communauté, particulièrement auprès des aînés, afin de favoriser leur inclusion sociale et leur bien-être ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Napierville accorde une aide financière de 400 \$ au club FADOQ de Napierville pour l'organisation de la Fête du maïs le 22 août 2025.

Il est également résolu de remercier le club FADOQ de Napierville pour son engagement constant et sa précieuse contribution au mieux-être des aînés de notre communauté.

ADOPTÉE

2025-06-182
Congédiement
de l'employé
portant le
numéro 04-0963

Résolution #2025-06-182 : Congédiement de l'employé portant le numéro 04-0963

CONSIDÉRANT QUE l'employé portant le numéro 04-0963 a été embauché en date du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé a présenté un taux d'absentéisme élevé;

CONSIDÉRANT QUE malgré les avertissements à ce sujet, aucun changement n'a été observé;

CONSIDÉRANT QUE ces absences répétées nuisent à la productivité de l'équipe, désorganisent le calendrier des tâches et contreviennent aux exigences internes relatives à l'assiduité;

CONSIDÉRANT QUE l'article 26 de l'entente sur les conditions de travail de l'employé portant le numéro 04-0963 permet au conseil municipal de mettre fin à l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande au conseil de mettre fin à l'emploi de l'employé;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE le conseil municipal mets fin à l'emploi de l'employé portant le numéro 04-0963 en date du 06 juin 2025 et que l'ensemble des documents légaux requis soit préparé et remis dans les délais prescrit.

ADOPTÉE

2025-06-183
Élection
municipale
2025: Projet
pilote visant la
présentation
d'une vitrine
d'informations
sur les candidats
participants aux
élections
municipales
2025

Résolutions #2025-06-183 : Élection municipale 2025: Projet pilote visant la présentation d'une vitrine d'informations sur les candidats participants aux élections municipales 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections, en collaboration avec la ministre des Affaires municipales, conformément à la disposition précitée, élabore un projet pilote pour permettre à une municipalité de mettre en œuvre une vitrine d'informations présentant, sur son site Internet, le profil des personnes candidates dans cette municipalité, lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance de l'entente à conclure avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales et désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de faire l'essai du projet pilote susmentionné.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Napierville participe au projet pilote concernant la vitrine d'informations présentant le profil des personnes qui seront candidates dans celle-ci lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025.

Que la Municipalité de Napierville approuve l'entente à conclure avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales, laquelle est annexée à la présente résolution.

Que la mairesse, Madame Chantale Pelletier et la directrice générale et greffière-trésorerie, Madame Julie Archambault, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'entente relative à ce projet pilote ainsi que tout document pouvant être requis à cet effet.

ADOPTÉE

2025-06-184
Élection
municipale
2025: Projet
pilote visant
l'essai de
nouveaux
bulletins de vote
présentant la
photographie
des candidats

Résolutions #2025-06-184 : Élection municipale 2025: Projet pilote visant l'essai de nouveaux bulletins de vote présentant la photographie des candidats aux élections municipales 2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 659.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) habilite une municipalité, le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales à conclure une entente pour faire l'essai de nouveaux mécanismes de votation et pour mettre en œuvre des projets pilotes visant l'organisation et le déroulement d'une élection ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

aux élections municipales 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections, en collaboration avec la ministre des Affaires municipales, conformément à la disposition précitée, élabore un projet pilote pour l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates qui sera mis en œuvre lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a pris connaissance de l'entente à conclure avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales et désire se prévaloir des dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* afin de faire l'essai du projet pilote susmentionné.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolue à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Napierville participe au projet pilote pour l'essai d'un nouveau modèle de bulletin de vote avec la photographie des personnes candidates lors des élections générales municipales du 2 novembre 2025.

Que la Municipalité de Napierville approuve l'entente à conclure avec le directeur général des élections et la ministre des Affaires municipales, laquelle est annexée à la présente résolution.

Que la mairesse, Madame Chantale Pelletier et la directrice générale et greffière-trésorerie, Madame Julie Archambault, soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'entente relative à ce projet pilote ainsi que tout document pouvant être requis à cet effet.

ADOPTÉE

2025-06-185 Nomination du vérificateur financier pour l'année financière 2025

Résolution #2025-06-185 : Nomination du vérificateur financier pour l'année financière 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux dispositions de l'article 966 du Code municipal, le Conseil municipal de la municipalité doit faire vérifier ses états financiers par un vérificateur externe indépendant pour aux plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la municipalité de Napierville souhaite désigner un cabinet de vérificateurs pour procéder à la vérification des états financiers de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Napierville nomme le cabinet LLG CPA inc. à titre de vérificateur financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

2025-06-186 Congrès FQM 2025

Résolution #2025-06-186 : Congrès FQM 2025

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès annuel au Centre des congrès de Québec du 25 au 27 septembre 2025;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE des formations sont également offertes en précongrès les 23 et 24 septembre;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès constitue une occasion unique de formation, d'échange et de réflexion pour les élus municipaux et les directeurs de services;

CONSIDÉRANT QUE la participation à ce congrès permet aux membres du Conseil municipal de se tenir informés des meilleures pratiques en gouvernance locale, des nouvelles politiques gouvernementales et des tendances en matière de développement régional et local;

CONSIDÉRANT QUE le congrès offre également des occasions de réseautage importantes avec d'autres élus et intervenants du monde municipal

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'inscrire Mesdames Chantale Pelletier, Mairesse et Christine Bleau conseillère municipale Messieurs Serge Brault et David Dumont, conseillers municipaux et Diego Pulido Directeur des travaux publics au congrès de la FQM 2025 et aux formations précongrès si souhaitées par les membres.

Il est également résolu que le remboursement des dépenses soit assujetti aux règlements numéro 455 et 456.

ADOPTÉE

2025-06-187
Adoption du
règlement #466-
1 établissant les
tarifs pour
divers services
rendus par la
municipalité de
Napierville

Résolution #2025-06-187 : Adoption du règlement #466-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville désire modifier son règlement #466 relatifs à l'établissement des tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement vise à modifier l'annexe C relative aux services rendus par les travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée extraordinaire du 15 mai 2025.

Sur proposition de Madame la conseillère Christine Bleau, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement #466-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Municipalité de Napierville soit adopté.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2025-06-188
Adoption du
règlement #469
concernant les
branchements
d'aqueduc et
d'égout de la
Municipalité de
Napierville

Résolution #2025-06-188 : Adoption du règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE presque la totalité du territoire de la Municipalité de Napierville est desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville considère opportun de modifier certaines règles relatives aux branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout et d'abroger le règlement #276;

CONSIDÉRANT QUE tout règlement concernant l'utilisation de l'eau potable et les compteurs d'eau, s'applique ou continue de s'appliquer aux immeubles desservis ou à desservir par les réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les normes relatives aux branchements des immeubles privés à ces réseaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance extraordinaire du conseil le 15 mai 2025 et que le projet de règlement a été présenté séance tenante;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement #469 concernant les branchements d'aqueduc et d'égout de la municipalité de Napierville soit adopté.

ADOPTÉE

2025-06-189
Adoption du
règlement #470
concernant le
fauchage des
terrains et
autres nuisances

Résolution #2025-06-189 : Adoption du règlement #470 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de se doter d'un règlement encadrant le fauchage des terrains et autres nuisances;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales en matière de nuisances, le conseil municipal peut prévoir par règlement toute prohibition et toute règle spécifique s'y rapportant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2025 et que le projet de règlement a été déposé séance tenante;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'un règlement portant le #470 concernant le fauchage des terrains et autres nuisances soit adopté.

ADOPTÉE

2025-06-190
Avis de motion:
Règlement #460-
1 régissant la
limite de vitesse
sur les rues sous
juridiction
municipale

Résolution #2025-06-190 : Avis de motion: Règlement #460-1 régissant la limite de vitesse sur les rues sous juridiction municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et en dispensent la lecture;

Monsieur le conseiller David Dumont donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement #460-1 régissant la limite de vitesse sur les rues sous juridiction municipale;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De plus, Monsieur le conseiller David Dumont présente et dépose un projet de ce règlement séance tenante;

Une copie du projet de règlement sera accessible pour consultation dans un délai maximal de deux jours ouvrables sur le site internet de la municipalité sous l'onglet règlement.

2025-06-191
Protocole
d'entente pour
location de
locaux :
Organisme
sourire sans fin

Résolution #2025-06-191 : Protocole d'entente pour location de locaux
: Organisme sourire sans fin

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sourire sans fin est un organisme à but non lucratif offrant des services aux personnes en situation de vulnérabilité et aux familles du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville des services et des activités d'entraide, de support, de formation et d'intégration dans une perspective de solidarité et de prise en charge de l'individu par lui-même;

CONSIDÉRANT QUE les services de l'organisme sont offerts aux familles de l'ensemble du territoire de la MRC des Jardins-de-Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a demandé à la municipalité la possibilité d'avoir un local sur le territoire de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sis au 361, rue Saint-Jacques à Napierville appartient à la municipalité de Napierville et un local est présentement inoccupé ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Madame la conseillère Christine Bleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal accepte de louer un local dans le bâtiment du 361, rue Saint-Jacques à Napierville à l'organisme sourire sans fin suivant les conditions énoncées dans le protocole d'entente.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse, madame Chantale Pelletier et la directrice générale, madame Julie Archambault à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville le protocole d'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

Varia

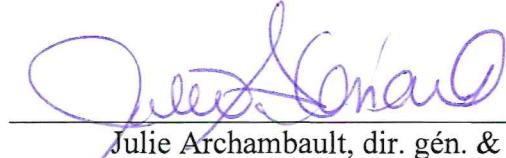
Varia

Public: Période
de questions

Public: Période de questions

Madame la mairesse invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

Je, soussignée directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.


Julie Archambault, dir. gén. & gref.-trés.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2025-06-192
Levée de
l'assemblée

Résolution #2025-06-192 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De clore l'assemblée à 20h33.

Chantale Peltier

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSA

ADOPTÉE

Julie Archambault

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

